

*Date de dépôt: 1^{er} septembre 2006
Messagerie*

Rapport

de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Nelly Guichard, Luc Barthassat, Mario Cavaleri, Guy Mettan, Pascal Pétroz, Pierre-Louis Portier et Patrick Schmied : Genève, capitale de l'éducation

Rapport de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny

Mesdames et Messieurs les députés,

La motion a été traitée lors de séances du 27 avril, 4 mai et 11 juin 2006 sous la présidence de MM. Eric Bertinat puis Claude Aubert, en présence du secrétaire adjoint du DIP, M. Eric Baier.

M. Gérard Riedi a établi avec compétence les procès verbaux.

Etude de la motion

M. Mettan, en sa qualité de signataire de cette motion, commente l'objectif de cette dernière. Il explique l'importance pour la place lémanique d'accueillir des instituts privés dédiés à la recherche et à la science.

M. Baier l'interpelle sur le contresens de la demande de la motion. En effet, l'Etat ne peut financer des instituts privés, sa mission essentielle étant de soutenir d'une manière conséquente l'université publique. M. Baier souligne néanmoins qu'il n'y a pas de réserve dans les accords du GATT concernant les universités privées qui, de plus, peuvent bénéficier de fonds privés élevés.

Actuellement, 37 universités privés ont déjà déposé une demande d'accréditations dans notre canton.

M. Mettan précise une nouvelle fois l'objectif de cette motion qui a pour ambition de valoriser les qualités de la Suisse en matière d'enseignement face à la compétition mondiale en matière de formation.

Un commissaire soutient la motion car elle est source de création de richesses et d'emplois. Il pense que le marché fera naturellement le tri entre les bonnes et mauvaises institutions privées. Un autre commissaire partage la vision de la motion, sur l'élargissement des champs d'activités de la promotion économique. D'autres commissaires ont une position plus nuancée sur le bien-fondé de la motion.

M. Mettan propose trois nouvelles invites pour remplacer celle de la motion en tenant compte des remarques des commissaires et invite le Conseil d'Etat à :

1. mettre en valeur la place de formation et de recherche genevoise à l'étranger chaque fois que l'occasion se présente ;
2. élargir le champ d'activités du service de la promotion économique aux domaines du savoir et de l'industrie ;
3. favoriser l'implantation à Genève de filiales d'universités étrangères, de laboratoires et d'instituts de formation et de recherches publics ou privés susceptibles de renforcer la place académique genevoise.

M. Baier, après avoir discuté avec les motionnaires, fait part de sa réticence face à l'inégalité des candidats. Toutefois, il comprend la démarche en faveur de Genève et de sa place universitaire. Enfin, il fait part de son inquiétude du fait que les instruments permettant de vérifier la qualité des institutions n'existent pas.

Les motionnaires partagent la préoccupation d'attirer des compétences et surtout des institutions de haute réputation.

Certains commissaires soulignent que la motion n'est pas assez explicative sur les moyens favorisant l'implantation et ne comprennent la raison qui a prévalu au dépôt de cette motion.

Une commissaire ne veut pas refuser cette motion car cela pourrait être interprété comme un refus à la formation.

Un amendement définitif est déposé par M. Guy Mettant visant à «*favoriser l'implantation à Genève des universités étrangères fiables, des laboratoires et des instituts de formation et de recherches publics ou privés, de réputation internationale et par là même favoriser la création d'emplois susceptibles de renforcer la place académique genevoise*».

Ce texte est soumis au vote.

Pour : 8 (1 MCG, 3 L, 2 R, 2 PDC)

Contre : –

Abstentions : 7 (2 UDC, 2 S, 2 Ve)

L'amendement est accepté

Le président met aux voix la motion 1642 dans son ensemble

Pour : 8 (1 MCG, 3 L, 2 R, 2 PDC)

Contre : 1 (1 S)

ABS : 6 (2 UDC, 2 S, 2 Ve)

La motion étant acceptée, nous vous proposons de suivre le vote de la majorité de la commission.

Proposition de motion (1642)

Genève, capitale de l'éducation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance d'investir dans l'avenir par l'innovation et la formation ;
- l'impact des hautes écoles sur le développement économique et social de notre canton ;
- la concurrence toujours plus forte à laquelle notre canton doit faire face en matière de formation de pointe,

invite le Conseil d'Etat

à favoriser l'implantation à Genève des universités étrangères fiables, des laboratoires et des instituts de formation et de recherches publics ou privés, de réputation internationale et par là même favoriser la création d'emplois susceptibles de renforcer la place académique genevoise.